

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 11 juillet 2017

L'an deux mille dix sept et le 11 juillet, à 14 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
11/07/17-05	Indemnités du Président et frais de remboursement des membres du Comité Syndical.

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, René OLIVE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT, Raymond LEMORT, Jacqueline ALBAFOUILLE, Michel KLUSKA, Loïc GARRIDO, Jean-Louis ALBITRE, Etienne MASO.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND ayant donné procuration à Alain GOT, Edith PUGNET, Michel MOLY ayant donné procuration à Marie-Pierre SADOURNY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Jean-Louis CHAMBON.

représentants de l'assemblée syndicale :

Mireille REBECQ ayant donné procuration à Jean ROQUE, Corinne GAILLOT, Katell MATET, Georges GRAU, Christophe PAYROU, Sylvie TORRES, Pierre AYLAGAS, Henri GEORGES, Yves BARNIOL, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Raymond LEMORT.

Le Président,

Rappelle à l'Assemblée que le montant maximum de l'indemnité de fonction du Président est fixé par les articles L 5211-12, R 5211-4 et R 5723-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017

Précise que la tranche démographique dans laquelle se situe l'U.D.S.I.S. est supérieure à 200 000 habitants. Le montant de l'indemnité maximale est fixé à 18,71 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Propose de fixer le pourcentage à appliquer au taux maximal pour obtenir le montant de l'indemnité de fonction du Président.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



